

- **Profil des compétences professionnelles**
- **Programme-cadre et détail du programme des examens relatifs aux modules de théorie professionnelle**
- **Organisation pratique**
- **Détail du programme de l'examen de maîtrise**
- **Modalités de contrôle et de pointage**

relatifs au métier de

Photographe

Victor FISC HBACH

Marc SCHMIT

Jean TESCH

26 novembre 2007

Table des matières :

1. Règlement grand-ducal du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.	3
1.1. Le profil des compétences professionnelles.	3
1.1.1. <i>Référentiel (Tätigkeitsfeld)</i>	3
1.1.2. <i>Savoir-faire et savoir-être (Können und Wissen)</i>	3
1.2. Le programme-cadre et le détail du programme des examens relatifs aux modules de théorie professionnelle.	5
1.2.1. <i>Technologie</i>	5
1.2.2. <i>Calcul et prix de revient professionnels</i>	6
1.3. L'organisation pratique.	7
1.3.1. <i>Fréquence et durée des cours</i>	7
1.3.2. <i>Lieux d'organisation des cours</i>	7
1.3.3. <i>Dispositions de transition</i>	7
2. Règlement grand-ducal du 13 juillet 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.	8
2.1. Le détail du programme de l'examen de maîtrise.	8
2.2. Les modalités de contrôle et de pointage.	10

1. Règlement grand-ducal du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.

Art. 1.

(..)

Les détails des programmes, la fréquence des cours, leur durée, ainsi que les lieux des cours sont fixés par règlement ministériel.

(..)

1.1. Le profil des compétences professionnelles.

1.1.1. Référentiel (<i>Tätigkeitsfeld</i>)	1.1.2. Savoir-faire et savoir-être (<i>Können und Wissen</i>)
<ul style="list-style-type: none"> • Projection et réalisation d'œuvres photographiques de tout genre. • Réalisation de films cinématographiques par pellicule et vidéo, y compris les enregistrements sonores. • Réalisation de photo-reportages de tout genre. • Confection de produits audio-visuels. • Exécution de travaux photomécaniques et phototechniques de tout genre, en particulier le développement en noir et blanc et en couleur par les procédés négatifs et positifs. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Détermination des souhaits et demandes des clients, conseils aux clients, négociations de commandes et détermination des objectifs de projets; 2. Calcul des prix, élaboration de devis, et rédaction d'offres; 3. Exécution des commandes avec prise en compte des techniques de finition, des standards requis dans le cadre de la transformation ultérieure, du droit d'auteur et du droit à la protection des données personnelles, du besoin en personnel et en formation; organisation, planification et suivi de la gestion et de l'exécution des commandes; 4. Conception d'images suivant commande avec application des éléments de création d'images visant l'optimisation de l'expression photographique; 5. Elaboration de plans de travail, choix et détermination des procédures de travail dans le cadre de la conception d'images; 6. Réalisation de prises de vue, en particulier de portraits, de photos de mode, de photos publicitaires et industrielles, de même que de photos scientifiques; choix et application des techniques adéquates et prise en considération des caractéristiques de reproduction des différents matériaux en fonction de l'effet de la lumière et au point de vue maîtrise des rapports humains lors de la réalisation de prises de vues; 7. Techniques de développement et de transformation ultérieure de reproductions photographiques; maîtrise des exigences en vue de la réutilisation des reproductions photographiques dans d'autres médias, en particulier la correction,

	<p>les retouches et le compositing en respectant les spécificités de la commande, les critères typographiques et de conception d'images;</p> <ol style="list-style-type: none">8. Utilisation adéquate de la lumière et des réflecteurs, afin d'optimiser l'expression de l'image; choix et connaissances des techniques utilisées pour les transformations ultérieures;9. Connaissances des différents systèmes d'appareils photographiques;10. Maîtrise des systèmes d'obturateurs, en particulier pour la présentation de mouvements ou en cas de combinaison flash et éclairage continu;11. Choix et utilisation des objectifs, filtres et accessoires optiques;12. Contrôle, mesure, évaluation et correction des principaux facteurs phototechniques, en particulier dans des situations de lumière mixte, des conditions d'éclairage extrêmes, lors de la représentation de mouvements ou en présence de conditions de prise de vue exceptionnelles;13. Choix du procédé photographique argentique ou numérique en fonction de la photosensibilité, de la gradation, de la résolution et de la reproduction chromatique;14. Techniques de prises de vues photographiques pour productions cinématographiques et images fixes audiovisuelles; évaluation des mêmes formes de présentation;15. Maîtrise de la présentation d'images individuelles et assemblage conceptuel de séries d'images;16. Contrôle, réception, documentation des prestations, calcul des coûts prévisionnels et réels;17. Vérification de l'équipement de travail et prise de mesures en vue de l'élimination de tout défaut et mauvais fonctionnement.
--	---

1.2. Le programme-cadre et le détail des programmes concernant les examens relatifs aux modules de théorie professionnelle.

1.2.1. Technologie.

1.2.1.1. Création et technique.

Le candidat fera preuve de ses aptitudes à déterminer les souhaits et demandes des clients, à assurer les tâches et problèmes d'ordre technique et conceptuel avec prise en considération des aspects créatifs et artistiques, économiques, organisationnels et techniques dans un studio photographique. Il expliquera et décrira les possibilités de création et de composition d'images et fournira une évaluation et une explication concernant des faits de techniques de prises de vues. Les données du problème présenteront une association de plusieurs travaux énumérés ci-dessous:

- En cas de représentation de personnes, bien démontrer les possibilités de conseil individuel; en cas de représentation d'objets, développer et fonder les propositions de solutions répondant à la demande;
- Expliquer et évaluer les effets d'éléments conceptuels en tenant compte des principes de la communication visuelle, des lois de la perception et des habitudes visuelles;
- Choix et justification des options de la conception d'images compte tenu des exigences de la commande, de même que des influences sociaux-culturelles et de la mode;
- Analyse d'images sous des aspects conceptuels;
- Conception et présentation d'images;
- Description de différents systèmes et formats de prises de vues et justification des possibilités d'application;
- Description des différents systèmes optiques et obturateurs; justification de leur utilisation;
- Description et justification de l'utilisation des différents types de lumière et d'éclairage;
- Présentation et démonstration de l'importance des données techniques lors du choix du matériel et des appareils;
- Description et évaluation de l'utilisation de systèmes et de méthodes de mesure lors des prises de vue; description et évaluation des techniques de mesure et d'analyse physiques et chimiques;
- Mise en évidence et justification des procédés de sauvegarde de données analogiques et numériques et des options de digitalisation;
- Description du matériel informatique, des logiciels et des systèmes d'exploitation utilisés dans le traitement des images, justification de leur application en fonction du problème donné;
- Montrer et justifier les possibilités de la correction et du traitement des images, de même que le recours aux systèmes de colormanagement et à la séparation chromatique;
- Choix et justification des techniques de traitement et de présentation analogiques et numériques en du problème donné.

1.2.2. Calcul et prix de revient professionnels.

1.2.2.1. Gestion d'un studio photographique

Le candidat fera preuve de son aptitude à maîtriser et à mener à bien le processus de l'exécution des commandes, la gestion et l'organisation d'un studio photographique. Il prendra les mesures requises en vue de la réussite technique et économique, tout en respectant la relation avec le client. Les données du problème présenteront une association de plusieurs des travaux énumérés ci-dessous:

- Planification du processus de l'exécution des commandes;
- Evaluation des méthodes, processus de planification et d'organisation des travaux en tenant compte des techniques de prises de vue et de finition, de l'utilisation du matériel, de l'équipement et du personnel et impliquant les aspects de l'assurance-qualité;
- Elaboration, évaluation et redressement de plans de travail techniques, en particulier moyennant recours à des systèmes électroniques de transmission de données; évaluation de l'aménagement de l'espace de travail;
- Attribution et contrôle de contrats de sous-traitance;
- Calcul des coûts prévisionnels et des coûts réels;
- Détermination des frais de gestion, en tenant compte des aspects de la gestion d'entreprise;
- Evaluation des systèmes d'information et de communication par rapport à leurs possibilités d'application au sein de l'entreprise;
- Planification et présentation de la gestion de la qualité en entreprise;
- Application des lois, normes, réglementations et prescriptions en relation avec le métier, en particulier les prescriptions en matière de droit d'auteur, de protection des données personnelles et des droits à la propriété de l'image;
- Evaluation de la responsabilité lors de la réalisation et de la publication de travaux photographiques;
- Planification et présentation des acquisitions, du stockage et du choix des matériaux;
- Présentation des conditions requises en matière de sécurité sur le lieu de travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement; évaluation des dangers et détermination des mesures visant à les prévenir;
- Mesures dans le domaine du marketing visant le suivi de la relation-clients, de même que la prospection de nouveaux clients.

1.3. L'organisation pratique.

1.3.1. Fréquence et durée des cours.

Cours	Nombre d'heures max. par module
Module F	60 heures
Création et technique I	
Module G	60 heures
Création et technique II	
Module H	60 heures
Gestion de studio I	

1.3.2. Lieux d'organisation des cours.

Les cours auront lieu soit au Centre de formation de la Chambre des Métiers, soit dans les lycées techniques, soit dans les centres de formation professionnelle continue.

1.3.3. Dispositions transitoires.

Les procédures d'examen en cours au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement seront menées à bien suivant les prescriptions valables jusqu'à l'entrée en vigueur du présent règlement.

2. Règlement grand-ducal du 13 juillet 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.

Art. 6.

(..)

Le programme détaillé de l'examen de maîtrise pour les différents métiers et le plan d'organisation générale, qui inclut les modalités de procédure à observer lors du contrôle et du pointage, sont fixés par règlement ministériel.

(..)

2.1. Le détail du programme de l'examen de maîtrise.

2.1.1. Programme de l'examen de théorie professionnelle.

- (1) Suivant le programme-cadre une preuve des connaissances est requise pour les trois modules d'examen F, G et H.
- (2) L'examen de théorie professionnelle est présenté sous forme écrite.
- (3) L'examen de théorie professionnelle ne devrait ni dépasser les deux jours au total, ni les huit heures par jour.
- (4) La condition minimale requise pour la réussite de l'examen de théorie professionnelle est l'obtention de résultats suffisants dans le cadre des trois modules testés.

2.1.2. Programme de l'examen de pratique professionnelle.

- (1) La condition minimale requise pour la réussite de l'examen sont des résultats suffisants obtenus à l'examen pratique.
- (2) L'examen de maîtrise est fondé sur les matières suivantes:
 - Un travail de maîtrise et un entretien technique y relatif;
 - Un problème de situation.
- (3) La durée de réalisation du travail de maîtrise ne dépassera pas les dix jours de travail consécutifs; la durée de l'entretien technique ne dépassera pas les trente minutes. La durée maximale de l'exercice de situation est de huit heures.

2.1.2.1. Le travail de maîtrise

- (1) Le candidat réalisera un travail de maîtrise qui correspondra à une commande de client. Conformément au paragraphe 2, le candidat choisit un problème et élaborera par la suite une proposition de travail de maîtrise. Préalablement à la réalisation du travail de maîtrise, le candidat présentera sa proposition, calendrier inclus, à des fins d'autorisation à la Commission.
- (2) Le travail de maîtrise englobera une description du projet, un planning des travaux et de l'organisation, accompagnés des calculs, de même que d'une

étude conceptuelle, de son mode de transposition et de la documentation y relative. Le candidat effectuera un des travaux énumérés ci-dessous dans le cadre desquels il aura à développer, calculer, réaliser et présenter un concept d'une édition d'images impliquant les travaux de correction, de retouche et de composing.

Photos portraits

Développement, calcul et réalisation d'un concept photographique pour une série d'images thématique, documentaire ou arrangée du domaine de la représentation de personnes; élaborer et y intégrer une option d'image photographique d'un des autres exercices repris dans ce même paragraphe.

Photos de mode

Développement, calcul et réalisation d'un concept pour une série de photos de présentation d'une collection de mode, basée sur un thème précis; élaborer et y intégrer une option d'image photographique d'un des autres exercices repris dans ce même paragraphe.

Photos publicitaires

Développement, calcul et réalisation d'un concept pour une série de photos de publicité pour un produit ou un service; élaborer et y intégrer une option d'image photographique d'un des autres exercices repris dans ce même paragraphe.

Prises de vues architecturales et industrielles

Développement, calcul et réalisation d'un concept pour une série de photos présentant des processus de fabrication avec prise en compte du matériel et des procédés concernés; ou développement, calcul et réalisation d'un concept pour une série de photos en vue de la réalisation d'une documentation d'entreprise; élaborer et y intégrer une option d'image photographique d'un des autres exercices repris dans ce même paragraphe.

2.1.2.2. Entretien technique

Sur base des résultats obtenus dans le cadre du travail de maîtrise un entretien d'ordre technique pourra s'ensuivre. Au cours de cet entretien, le candidat fera preuve de ses aptitudes à mettre en évidence les rapports techniques, à fonder le déroulement du travail de maîtrise et à en montrer les problèmes spécifiques et leurs solutions, tout en tenant compte des nouveaux développements.

2.1.2.3. Epreuve de travaux pratiques

(1) Une épreuve de travaux pratiques complètera le programme de l'examen pratique dans le métier du photographe.

(2) Un ou plusieurs des travaux suivants feront l'objet de l'épreuve de travaux pratiques. Il incombe à la Commission d'examen de maîtrise de décider du programme exact des tâches à effectuer:

- Réalisation d'un portrait en fonction d'une finalité d'utilisation donnée et présentation de l'image finale;
- Réalisation d'une prise de vue d'objets dans un but publicitaire, et ce suivant layout et indication de l'objectif d'utilisation; présentation de l'image finale;
- Réalisation d'une prise de vue pour catalogue visant la reproduction d'un vêtement sur modèle en tenant compte des propriétés du matériel présenté; présentation de l'image finale;
- Réalisation et présentation d'une série d'images susceptible de reproduire en cinq étapes au maximum et de manière compréhensible l'utilisation d'un objet technique d'usage quotidien;
- Une prise de vue architecturale, vue intérieure ou extérieure;
- Optimisation d'un fichier d'images avec un objectif d'utilisation donné; présentation de l'image finale.

2.2. Les modalités de contrôle et de pointage.

- Technique de prise de vue;
- Conception artistique;
- Technique d'éclairage;
- Présentation.